

2

Commission permanente

Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme COURTEILLE

47471

26 - Famille, Enfance, Prévention

Demande de financement de l'Amicale du Nid

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

1) Contexte

Les études de 2019 (Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité auprès de l'Amicale du Nid) et de 2020 (Ville de Rennes) ont permis de mettre en évidence et d'objectiver l'ampleur du phénomène prostitutionnel chez les mineurs en Ille-et-Vilaine. Pour ces deux études, 21% des personnes en situation de prostitution étaient mineurs.

Cette problématique récente a également émergé par la remontée par les Centres départementaux d'action sociale de certaines situations individuelles autour de l'exploitation sexuelle des mineurs.

Le Département s'est engagé dans la lutte contre le phénomène de prostitution des mineur·es via plusieurs actions :

- L'inscription d'un axe « Poursuivre l'accompagnement des jeunes dans leur vie affective et sexuelle en s'appuyant notamment sur l'expertise des équipes des Centres de santé sexuelle » dans le schéma enfance-famille ;
- L'organisation d'une session de sensibilisation par l'Amicale du Nid pour l'ensemble des travailleurs·ses sociaux·ales des CDAS en mars 2021 ;
- La réalisation d'un diagnostic sur la prostitution des mineur·es confié·es, par la Direction Enfance famille.

Au niveau national, un plan de lutte contre la prostitution des mineurs lancé le 15 novembre 2021 a permis de financer des actions de prévention et d'accompagnement notamment à travers la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

2) L'activité de l'Amicale du Nid en Bretagne

L'Amicale du Nid est une association loi de 1901 fondée en 1946 qui conduit des actions :

- d'« aller vers » les personnes en situation de prostitution, sur les lieux de prostitution d'accompagnement global et spécifique vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale ;
- de recherche, de prévention et de formation sur la question de la prostitution ;
- de lutte contre le système prostitutionnel ;

Elle défend les droits des femmes et s'inscrit dans le refus de toute forme de discrimination, d'homophobie, de transphobie, de racisme et de sexisme.

Les principes qui guident son action sont les principes républicains suivants :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'indisponibilité du corps humain : le corps humain ne peut être considéré comme un bien, comme une chose ou une marchandise, le corps n'étant pas un instrument ;
- le principe de dignité de la personne humaine qui vise notamment à garantir son intégrité physique et psychologique contre toute atteinte extérieure.

Une antenne bretonne a été ouverte à Brest en 2020 permettant des interventions hebdomadaires en Ille-et-Vilaine. Une antenne rennaise vient de s'ouvrir en novembre 2022 au vu de l'augmentation du nombre de mineurs en situation de prostitution sur ce territoire. Elle devrait permettre un meilleur accompagnement des mineurs et des professionnels.

Dans ce contexte d'ouverture d'antenne, l'Amicale du Nid sollicite donc une participation financière du Département à hauteur de 10 000 €. En 2022, un premier versement de 3 200 € a été effectué à l'Amicale du Nid au titre de la lutte contre les exclusions. 6 800 € supplémentaires sont nécessaires pour permettre à l'association de renforcer ses missions sur le territoire breillien.

Par ailleurs, sont ajoutés à ces 6 800 €, un montant de 50 000 € fléché dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance dont le contrat avec l'Etat et

l'Agence régionale de santé vient d'être renouvelé.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 56 800 € à l'Amicale du Nid ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Amicale du Nid, qui formalise les engagements des parties et le cadre dans lequel interviendront les différentes actions menées ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220908

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation